



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 30

Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE BATIMENT ET RESSOURCES

Création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent.e polyvalent.e des Services techniques relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'exécution de divers travaux :

- Petits travaux de bâtiment (plomberie, carrelage, maçonnerie),
- Exécution de chapes de mortier et dalles en béton,
- Travaux de plâtrerie (cloison en briques ou en placoplâtre, raccords d'enduit de plâtre),
- Pose de carrelage sur sols et murs,
- Petites réparations (changement chasse d'eau, joints...),
- Accomplir la préparation des supports (enduit et ponçage) et appliquer la peinture sur les surfaces.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} octobre 2025**.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'un.e Agent.e polyvalent.e des Services techniques au grade d'Adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le cas échéant, le recrutement de contractuels pour exercer les fonctions de Technicien territorial sur la base de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,


Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 24/09/2025

